AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 février 1864

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 février 1864

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (96r, 97v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 février 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43058

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction22 février 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireVersigny, Victor (1819-1872)
Lieu de destinationrue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Versigny qu'Esther Lemaire a encore pris du retard dans le choix de son avocat et que le président du tribunal a fixé les plaidoiries au 18 mars 1864. Godin explique qu'à son arrivée à Paris il y a dix jours, quelqu'un a tenté de faire pression sur lui pour qu'il accepte la séparation sans débat sous le prétexte que sa femme détiendrait des preuves accablantes contre lui. Godin confie à Versigny que cette personne est Telliez, l'un de ses voyageurs de commerce, qu'il pense être complice de Camatte dans la diffamation organisée à son encontre. Godin informe Versigny qu'il a pris la décision de renvoyer Telliez. Il raconte à Versigny qu'il a pu reconstituer, à la demande de Favre, grâce à la mémoire de son fils et de celle de Marie Moret, ce qui a eu lieu à l'issue de la réunion de Marie Moret avec son fils Émile en avril 1861 et la scène de juillet 1863 : en 1861, Esther Lemaire traita Marie Moret d'aventurière ; la belle-sœur d'Esther Lemaire et madame Telliez assistaient à la scène de 1863.

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)

Personnes citées

- Camatte, H. [monsieur]
- Favre, Jules (1809-1880)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Moret, Marie (1840-1908)
- Tellier [madame]
- Telliez [monsieur]

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 31/10/2024